

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES**

**Epreuve d'admission**  
**2eme épreuve orale : Enseignement de l'éducation physique et sportive**

**SUJET N°52**

**Durée** : 30 minutes (exposé n'excédant pas 10 minutes suivi de 20 minutes d'entretien)

**Compétence** : Réaliser une performance mesurée  
**Natation**

**Références :**

- Bulletin officiel de l'éducation nationale hors-série n°3 du 19 juin 2008.
- Bulletin officiel de l'éducation nationale n°1 du 5 janvier 2012.
- Circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011 parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale n°28 du 14 juillet 2011.
- Bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 23 juillet 2015

**Description de la situation :**

Votre classe de CM2 a déjà participé, lors de sa scolarité, à un module d'enseignement « activités aquatiques » dans le cadre du parcours obligatoire du savoir nager.

Lors de la première séance, vous constatez que plus de la moitié d'entre eux ne sait pas « se déplacer sur une trentaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis ». Ainsi, les élèves ne pourront pas valider le palier 2 du savoir nager.

**Question posée au candidat :**

Vous proposerez des situations que vous ferez évoluer en fonction des réponses des élèves afin qu'ils développent un meilleur alignement et maintien du corps dans l'axe du déplacement.

Justifiez vos choix